Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20261008-2026-81-AR
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton de Vallée de la Tet

Commune d'ILLE SUR TET

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

N° 2026/81

Le Maire de la Commune d'ILLE SUR TET,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2212-2,

ARRETE

Article 1er : Une autorisation exceptionnelle d'ouverture est accordée les dimanches 6, 13, 20, 27 décembre 2026 pour tous les commerces de la zone du Camp Llarg et pour tous les commerces du centre-ville.

Article 2 : Cette autorisation est soumise à la règlementation en vigueur.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'Ille sur Tet ;
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Tet ;
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale ;
- Tous les agents assermentés de la ville ;
- Publié et affiché selon les règlements en vigueur.

Fait à Ille sur Tet, le 06 octobre 2026,

Le Maire,

MAIRIE D'ILLE-SUR-TET ★ PYRÉNÉES-ORIENTALES ★

Alain FABRESSE